



COMMUNICATION FINANCIÈRE

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES AVEC MÉCANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE 1 000 000 000 MAD EN PRINCIPAL

Les détails de l'opération objet du présent communiqué sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 13 juin 2025 sous la référence n° VI/EM/O18/2025 et disponible au siège social de BMCE Capital Conseil et au siège social de BANK OF AFRICA, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et de BANK OF AFRICA.

	Tranche A (révisable chaque 5 ans - non Cotée)	Tranche B (révisable annuellement - non Cotée)
Plafond	1 000 000 000 MAD	
Nombre maximum de titres	10 000 obligations subordonnées perpétuelles	
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000	
Négociabilité des titres	De Gré à Gré (Hors Bourse de Casablanca)	
Taux d'intérêt facial	Révisable chaque 5 ans, Pour les 5 premières années le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux cinq (5) ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons Du Trésor (BDT) 5 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 16 juin 2025, soit 2,42%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,62% et 4,72%.	Révisable annuellement, Pour la première année le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein 52 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons Du Trésor (BDT), telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2025, soit 2,12%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,22% et 4,32%.
Prime de risque	Entre 220 pbs et 230 pbs	Entre 210 pbs et 220 pbs
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière	
Maturité	Perpétuelle (avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans).	
Méthode d'allocation	Méthode d'adjudication à la française avec priorité à la tranche A (à taux révisable chaque 5 ans), puis à la tranche B (à taux révisable annuellement)	

Période de souscription : du 20 juin 2025 au 24 juin 2025 inclus

La souscription aux présentes obligations est strictement réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 13 juin 2025 sous la référence n° VI/EM/O18/2025.

Organisme Conseil



Organisme chargé du placement



Contact Communication Financière :

Relationsinvestisseurs@bankofafrica.ma / Tél. : +212 522 462 810

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au Capital social de 2.157.863.330 de Dirhams - Siège social : 140, avenue Hassan II.
 Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements
 n° 2348-94 du 23 août 1994 - RC Casablanca : 27129